

N°	4	7	6
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA BRESLE**

<p>OBJET :</p> <p>- Natura 2000 – animation des projets agro-environnementaux sur les régions Picardie et haute Normandie en 2016 et animation Natura 2000 stricto sensu</p> <p>DATE DE LA CONVOCATION :</p> <p>15 octobre 2015</p>	<p>L'an deux mil quinze,</p> <p>Le lundi 23 novembre, 10h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à AUMAËLE, sous la présidence de M. MAQUET.</p> <p>Étaient présents ce jour : Mme COLIN, Mme DAMIS-FRICOURT, Mme DE WAZIERS, M. DECORDE, M. DEWAELE, Mme DUCROCQ, Mme LEFEBVRE, Mme LORAND-PASQUIER, Mme LUCOT-AVRIL, M. MAQUET.</p> <p>Absents excusés : Mme BORGOO, M. GAUTIER, Mme LE VERN, M. LEJEUNE, Mme TEMMERMANN.</p> <p align="center"><b><u>- Animation des projets environnementaux sur les régions Picardie et Haute-Normandie en 2016 et animation du DOCOB Natura 2000 sur le site FR2200363</u></b></p> <p>Sous réserve des modifications imposées par les services de l'Etat et du vote du BP 2016, il est proposé pour avis du Conseil avant adoption, les plans de financement suivants :</p> <p><b>1°) ANIMATION NATURA 2000</b> Au titre de l'animation du DOCOB Natura 2000, il sera demandé à la DREAL Picardie :</p>
<p>NOMBRE DE DELEGUES :</p> <p>En exercice 15</p> <p>Présents 10</p> <p>Votants 10</p>	<p>- <b>26 432€ (montant prévisionnel)</b> qui se décomposent en 2 932€ au titre d'une prestation du CENP pour des animations spécifiques de découverte du site Natura 2000 (totalement prises en charge par l'Etat et l'Europe), 10 000€ prévisionnel de co-animation que devrait assurer un prestataire dans l'objectif de monter 1 à 2 contrats Natura 2000 en 2016, 12 000€ de frais d'animation Natura 2000 de l'EPTB Bresle (charge de personnel), de 500€ de frais de déplacements et de 1 000€ de frais de structure.</p> <p>En prévisionnel, il sera sollicité auprès de la DREAL Haute-Normandie dans le cadre de l'animation Natura 2000 :</p> <p>- <b>8 000€ (montant prévisionnel)</b> qui se décomposent en 6 500€ maximum au titre de l'animation réalisée par l'EPTB et environ 1 500€ de frais de structure et de frais divers</p> <p><i>Pour ces dépenses, les taux de financement pour l'animation seraient de 100%.</i></p> <p><b>2°) ANIMATION DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES (MAEC SUR LES REGIONS PICARDIE ET HAUTE-NORMANDIE)</b> Au titre de l'animation du dispositif MAEC Natura 2000/ZH/BIODIVERSITE, il</p>

a été demandé à la DRAAF Picardie :  
- **22 525.33€** (montant prévisionnel) qui se décomposent en 14 728.33€ de sous-traitance aux Chambres d'agriculture 60 et 80 et au Conservatoire d'espaces naturels de Picardie pour leur animation opérationnelle et la réalisation potentielle de diagnostics écologiques, de 7 250€ de frais d'animation de l'EPTB et de 547€ de frais professionnels et divers.

Sur ces 22 525.33€, il faut imaginer que l'animation sur l'enjeu MAEC Natura 2000 sera prise en charge à 100%, y compris la prestation de service alors que l'animation sur les autres enjeux laisse augurer d'une participation de l'EPTB de 20%. L'autofinancement maximum prévu avoisinerait ainsi les 4 506€ TTC (max : 5 000€).

Côté normand, au titre de l'animation du dispositif MAEC Natura 2000/ZH/BIODIVERSITE, il a été demandé à la Région Haute-Normandie :

- **environ 41 594€** (montant prévisionnel) de dépenses qui se répartissent en 36 000€ de frais de sous-traitance à l'animation (rencontre avec les agriculteurs, aide à la contractualisation, ...) pour viser l'objectif de reconduire les 8 contrats sortants mais aussi de nouveaux contrats, 4 350€ de frais d'animation de l'EPTB (frais de personnel) et de 1 244€ (environ) de frais de dépenses divers (frais de structures, de déplacements, ...).

Sur ces 41 594€, il faut imaginer que l'animation sur l'enjeu MAEC Natura 2000 sera prise en charge à 100%, y compris la prestation de service alors que l'animation sur les autres enjeux, laisse augurer, là encore, d'une participation de l'EPTB de 20%. L'autofinancement maximum prévu avoisinerait ainsi les 8 319€ TTC (max : 10 000€).

La participation qui serait appelée de la part de l'Institution sur ces animations agri-environnementales s'élèverait ainsi et au maximum à environ 15 000€.

*Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, acceptent les plans de financement proposés ci-dessus concernant l'animation Natura 2000, pour l'année 2016, et la participation de l'Institution proposée dans le cadre de l'animation des mesures agri-environnementales, sous réserve des modifications imposées par les services de l'Etat et du vote du BP 2016*

Date de publication et de transmission  
au représentant de l'Etat : 11/12/2015  
Acte exécutoire le : 11/12/2015  
le Président de l'Institution  
Emmanuel MAQUET

**Pour extrait conforme,  
le Président de l'Institution,  
Emmanuel MAQUET**

~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
CISE - SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue de la Chapelle - 76390 AUMALES  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com~~



~~INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE  
CISE - SEINE MARITIME / SOMME  
GESTION ET VALORISATION DE LA BRESLE  
EPTB Bresle  
3, rue de la Chapelle - 76390 AUMALES  
Tel : 02 35 17 41 55 - Fax : 02 35 17 41 56  
www.eptb-bresle.com~~